

Les collégiens doivent rendre les manuels scolaires aux dates suivantes :

CLASSES DE 6^e, 5^e et 4^e

CLASSES	PROFESSEUR	DATE	
402	Mme MICHOLET	Mercredi 21 juin	9H15
403	Mme LUPO	Mercredi 21 juin	10H20
401	M. GONDARD	Mercredi 21 juin	11H15
601	M CHEVALIER	Jeudi 22 juin	16H15
602	Mme CAVAILLE	Jeudi 22 juin	10H20
603	Mme DUPONT	Jeudi 22 juin	14H15
503	M THIVILLER	Jeudi 22 juin	11H15
502	M. BARRAU	Jeudi 22 juin	9H15
501	Mme PRUDHOMME	Jeudi 22 juin	15H15

CLASSES DE 3^e

Le retour des manuels s'effectue après la dernière épreuve de brevet.
Pensez à rendre tous les livres empruntés au CDI par la même occasion.
Après avoir rendu les manuels et les livres empruntés au CDI, l'élève récupère sa notification d'affectation en lycée.

301	Salle de permanence	Mardi 27 juin	14H45
302	Salle de permanence	Mardi 27 juin	15h 15
303	Salle de permanence	Mardi 27 juin	15h45

IMPORTANT !

Avant la date de retour des manuels, les professeurs principaux doivent transmettre à Mme DORE (intendance) les **fiches d'état des manuels**.